Brest métropole océane
COMMUNAUTÉ URBAINE

À vélo !

Carte des **aménagements cyclables** sur le territoire de Brest métropole océane

War varc'h-houarn e Brest meurger ar mor

Se déplacer à vélo sur le territoire de Brest métropole océane ? Pourquoi pas ?
Le vélo est propre, rapide, silencieux, économique et offre l'occasion d'une activité physique modérée, excellente pour la santé.
Bien sûr, notre territoire est plutôt vallonné et en ville, il faut composer avec d'autres utilisateurs de l'espace public.
Nous avons réalisé le présent guide avec le désir de vous aider à découvrir les itinéraires les plus pratiques pour vous rendre à votre destination, et de regrouper les quelques conseils qui vous aideront à profiter au mieux de vos trajets.

Bonne route !

Brest métropole océane / BAPAV

Contacts

Brest métropole océane COMMUNAUTÉ URBAINE
Direction des Déplacements
02 98 33 54 84
brest.fr

BREST à pied & à vélo
Association Brest À Pied & À Vélo
07 61 55 19 82
brestapiedetavelo.infini.fr

bibus
33 avenue Clemenceau
29200 Brest
02 98 80 30 30
bibus.fr

Si vous souhaitez contribuer à l'enrichissement de cette carte, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques (deplacements@brest-metropole-oceane.fr) Retrouvez la carte en téléchargement, ainsi que nos conseils pour bien se déplacer à vélo, sur la page «Déplacements» de Brest.fr

dynamo+ Mai 2013 – fond de carte Bmo

Signalisation : Respectez le Code de la Route

Piste ou bande cyclable obligatoire

Piste ou bande cyclable conseillée

Double-sens cyclable

Indication d'une voie à contre-sens réservée aux vélos.
Vigilance aux intersections.

SAUF

Sens interdit sauf vélo

Cédez-le-passage cycliste au feu
Autorisation de tourner à droite (ou d'aller tout droit) au feu rouge, en cédant le passage aux autres usagers

Accès interdit aux cycles

Couloirs bus (autorisés aux vélos à Brest)

Zones de circulation apaisée

Vitesse automobile réduite, cohabitation entre les différents usagers favorisée

Aire piétonne
Priorité aux piétons, le vélo circule au pas

Zone de rencontre
Priorité aux piétons, même sur chaussée, vitesse limitée à 20 km/h

ZONE 30

Zone 30

Circulez en toute sécurité !

- Pour plus de sécurité, placez-vous sur la voie de circulation en laissant 1 mètre sur votre droite, afin d'anticiper les dangers soudains (portières, piétons, véhicules…)
- Indiquez tout changement de direction en tendant le bras, et adaptez votre placement
- Méfiez-vous des rails du tram : franchissez-les le plus perpendiculairement possible
- Ne doublez pas les véhicules lourds par la droite (risque d'angle mort)
- À vélo, les baladeurs sont déconseillés
- Eclairage et réflecteurs avant et arrière obligatoires
- Vêtements clairs et réfléchissants conseillés
- Avertisseur sonore obligatoire
- Attachez le cadre de votre vélo à un point fixe dans le sol
- Utilisez de préférence un antivol en U
- Faites marquer votre vélo par BAPAV (plus de renseignements sur le marquage : www.bicycode.org)

Cyclistes, n'oubliez pas, voir n'est pas être vu : anticipez et soyez réactifs en toute circonstance !

Jalonnement

Depuis 2012, des panneaux de jalonnement sont mis en place sur le territoire de Brest métropole océane. Ces « panneaux verts » n'indiquent pas nécessairement le chemin le plus court, mais des itinéraires futés, balisés, privilégiant le trajet le plus sécurisé et adapté aux cyclistes.
Parmi ces jalonnements, deux itinéraires spécifiques existent sur le territoire : **la Véloroute du littoral** et **la jonction entre Brest et la Véloroute des Abers.**

BREST-PORTS BREST-PORZHIOÙ
BREST-CENTRE BREST-KREIZ-KÊR

Intermodalité : Plusieurs modes de transport pour un seul trajet

Stationnement vélo :
Des parcs à vélo couverts sont réservés aux abonnés Bibus. Les principales stations de tramway sont équipées d'arceaux.

Vélo+Tram :
Dans le tram, l'embarquement des vélos est autorisé aux horaires suivants :
- **du lundi au vendredi :** de 5h à 6h30, de 9h30 à 11h30, de 14h30 à 16h30 et au-delà de 19h30
- **le samedi :** de 5h à 11h30 et au-delà de 19h30
- **le dimanche et les jours fériés :** toute la journée

Les vélos doivent être maintenus immobilisés, sans gêner l'accès aux couloirs et valideurs.
Les vélos pliants sont acceptés à toute heure.

Vélo+Bus :
Dans les bus, seuls les vélos pliants sont acceptés, à toute heure.

Vélo+Train :
Embarquer son vélo dans les TER Bretagne, c'est gratuit et sans réservation.

Vélocibus

Vélocibus est un système de location longue durée (3, 6 ou 12 mois) de vélos classiques et de vélos à assistance électrique (VAE).
Renseignements : Boutique Bibus.

Vélocibus un service de Brest métropole océane

Carte jalonnement-9.indd 1 18/09/13 15:48

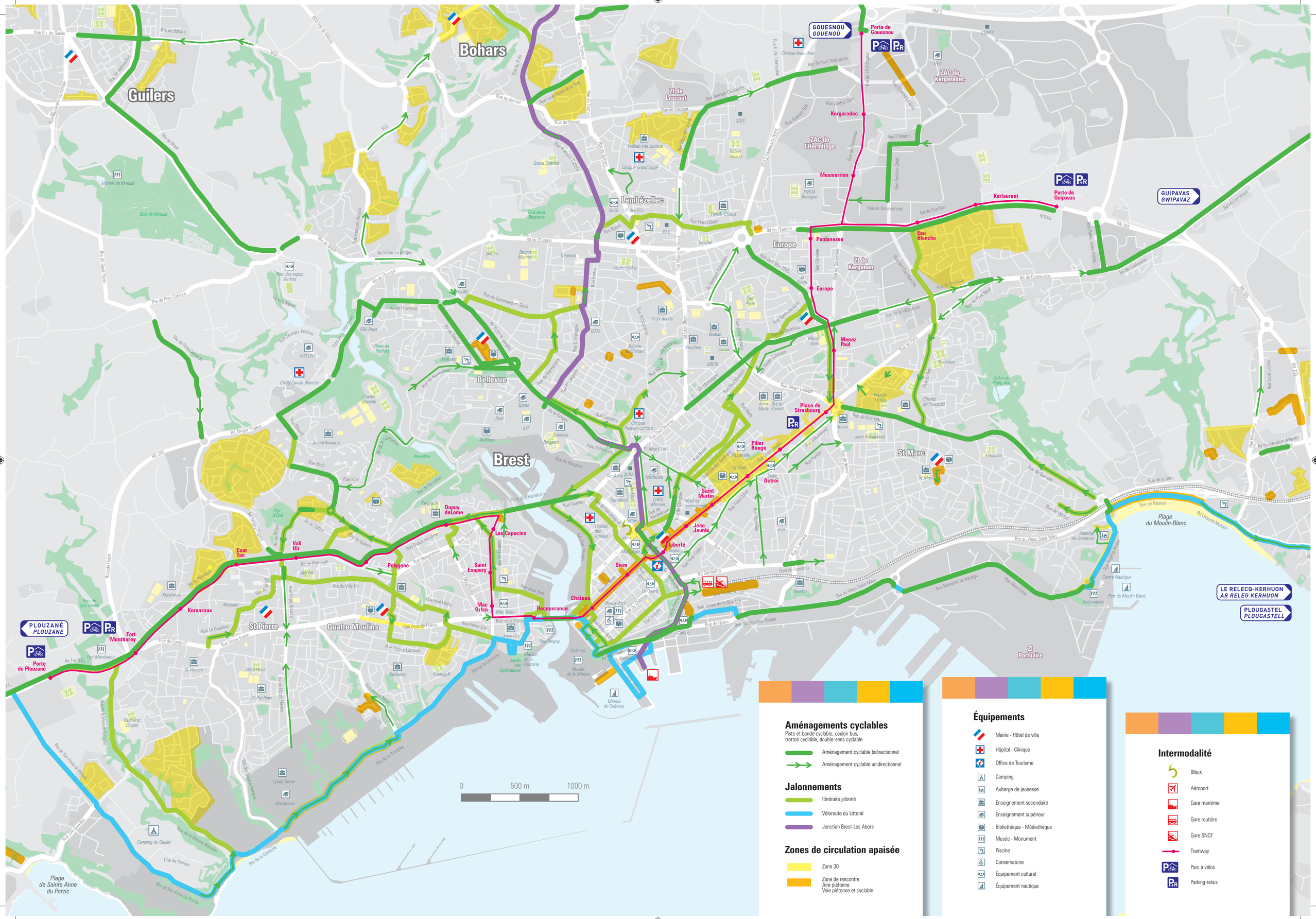
Guilers
Bohars
Lambézellec
Bellevue
Brest
Europe
ZI de Loscoat
ZAC de l'Hermitage
ZAC de Kergaradec
ZI de Kergonan
St Marc
St Pierre
Quatre Moulins
ZI Portuaire
Plage du Moulin-Blanc
Plage de Sainte Anne du Porzic
GOUESNOU GOUENOÙ
GUIPAVAS GWIPAVAZ
LE RELECQ-KERHUON AR RELEG KERHUON
PLOUGASTEL PLOUGASTELL
PLOUZANÉ PLOUZANE
Porte de Gouesnou
Kergaradec
Mesmerrien
Kerlaurent
Porte de Guipavas
Eau Blanche
Pontanezen
Europe
Menez Paul
Place de Strasbourg
Pilier Rouge
Octroi
Saint Martin
Jean Jaurès
Liberté
Siam
Château
Recouvrance
Mac Orlan
Saint Exupery
Les Capucins
Dupuy deLome
Polygone
Vali Hir
Coat Tan
Keranroux
Fort Montbarey
Porte de Plouzané
0
500 m
1000 m
Aménagements cyclables
Piste et bande cyclable, couloir bus, trottoir cyclable, double-sens cyclable
Aménagement cyclable bidirectionnel
Aménagement cyclable unidirectionnel
Jalonnements
Itinéraire jalonné
Véloroute du Littoral
Jonction Brest-Les Abers
Zones de circulation apaisée
Zone 30
Zone de rencontre
Aire piétonne
Voie piétonne et cyclable
Équipements
Mairie - Hôtel de ville
Hôpital - Clinique
Office de Tourisme
Camping
Auberge de jeunesse
Enseignement secondaire
Enseignement supérieur
Bibliothèque - Médiathèque
Musée - Monument
Piscine
Conservatoire
Équipement culturel
Équipement nautique
Intermodalité
Bibus
Aéroport
Gare maritime
Gare routière
Gare SNCF
Tramway
Parc à vélos
Parking-relais